

14 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS - 01 55 56 71 11



Défiscalisation
60 jours pour réduire votre impôt

Le Particulier

RETRAITE

Quand partirez-vous ?

Combien toucherez-vous ?

Actifs, retraités... Tous les effets de la réforme

Logement

Les copropriétaires mieux informés et protégés



CONSOMMATION

ASSURANCE AUTO
Faites baisser la prime, pas les garanties

NOV 13
Mensuel
OJD : 424246

Surface approx. (cm²) : 2315
N° de page : 80-85

CONSOMMATION

ASSURANCE AUTO

Faites baisser la prime, pas les garanties

Alors que les tarifs des assurances automobiles devraient augmenter de 2 à 3 % en 2014, plusieurs solutions permettent de faire des économies sur votre prime annuelle.

PAR PASCAL FRASNETTI


14 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS - 01 55 56 71 11

NOV 13
Mensuel
OJD : 424246

Surface approx. (cm²) : 2315
N° de page : 80-85

4 PISTES POUR DIMINUER LA FACTURE

-50 % en optant pour les offres discount des courtiers en assurance

-40 % en souscrivant une formule réservée aux petits rouleurs

-30 % en choisissant un contrat accessible uniquement sur internet

-20 % en privilégiant un assureur qui propose un superbonus

Tout détenteur d'un véhicule à moteur doit posséder une assurance. Cette règle *(art. L 211-1 du code des assurances)* vous oblige à souscrire, au moins, une formule au tiers (voir p. 84). À cette protection de base, la majorité des conducteurs français préfère une assurance dite « tous risques », qui couvre, notamment, le vol, l'incendie et les dommages au véhicule. Plus complète, cette formule coûte aussi plus cher : nos tests réalisés sur le comparateur internet Lelynx.fr montrent qu'il faut débourser de 40 à 90 % de plus par rapport à une assurance au tiers. À Paris, Lyon ou Marseille, même avec un bonus au maximum, la prime annuelle d'une berline dépasse souvent 1 000 €. Mieux vaut donc s'intéresser de près à son assurance auto. *«Nous conseillons de revoir son contrat au moins tous les 5 ans»*, indique Hamid Benamara, directeur général du comparateur d'assurances en ligne Lesfurets.com. Cela permet de vérifier si le contrat actuel correspond bien à vos besoins : la distance parcourue est-elle toujours celle que vous aviez déclarée à votre assureur, avez-vous, entre-temps, pris un parking fermé... ? Autant de données qui peuvent influer sur la facture et qu'il faut communiquer à son assureur.

GETTY

Autre raison d'examiner régulièrement son contrat, le client pourra bientôt dénoncer son assurance à tout moment, dès la 1re échéance annuelle (voir encadré p. 82), alors qu'aujourd'hui il ne peut le faire qu'une fois par an, avant cette échéance. Mais avant de la résilier, comparez les offres des assureurs. Loin de se limiter aux trois formules de base (voir p. 84), ceux-ci peuvent en proposer jusqu'à huit (GMF). En outre, il est possible de souscrire des options, parfois une dizaine, pour y ajouter des garanties. *« Au final, nous proposons 54 combinaisons permettant de personnaliser son contrat d'assurance auto »*, déclare Laurent Jourdan, chef de gamme auto à la Macif.

1 PROFITEZ DES REMISES ASSOCIÉES À CERTAINS VÉHICULES

Réduction : jusqu'à 30 %

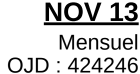
Si la réglementation encadre strictement l'attribution de la clause de réduction-majoration (ou bonus-malus ; voir encadré p. 83), les

LEXIQUE

Valeur à neuf
Clause permettant le remplacement du véhicule sur sa valeur totale, sans coefficient de vétusté.

Valeur à dire d'expert
Valeur estimée par un expert en cas de dommage causé au véhicule.


14 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS - 01 55 56 71 11


NOV 13
Mensuel
OJD : 424246

Surface approx. (cm²) : 2315
N° de page : 80-85

assureurs sont libres de consentir des remises à certains profils de conducteurs ou selon les caractéristiques du véhicule ; par exemple, sa sûreté (en fonction des résultats aux crash-tests) ou ses émissions de CO_2. Ainsi, un client assuré au Crédit agricole bénéficie de 5 % de réduction si son véhicule émet moins de 140 g de CO_2. La réduction accordée par Axa peut atteindre 30 % pour un modèle Toyota Prius (hybride) ou pour une Renault Zoé (électrique). Dans des réseaux comme Groupama, Gan ou Axa, vous pouvez obtenir une réduction, voire une suppression, de la franchise vol sur des modèles haut de gamme (de 40 000 à 60 000 €) en équipant votre véhicule d'un dispositif de localisation par ondes radio, ou GPRS, de la marque Traqueur.

2 PASSEZ AUX CONTRATS INTERNET

Réduction : entre 15 et 30 %

Le plus simple pour payer votre prime moins cher consiste à vous tourner vers internet. Si le marché de l'assurance auto est encore tenu à 45 % par les mutuelles traditionnelles (Maaf, Macif, MMA...), la plupart des assureurs disposent, aujourd'hui, d'une filiale internet (Direct Assurance pour Axa, Eurofil pour Aviva, eAllianz pour Allianz...). Souvent, la différence de prix entre les offres classiques et celles proposées en ligne tient aux niveaux de franchises, plus élevés sur internet, et aux garanties complémentaires, moins fournies sur le web. Mais les tarifs méritent d'être comparés. *« Entre notre offre Macif et notre offre internet IDMacif, la différence de tarif atteint 20 % »*, précise Laurent Jourdan.

3 OPTEZ POUR LES OFFRES DISCOUNT DES COURTIERS

Réduction : jusqu'à 50 %

Vous pouvez économiser encore plus en sollicitant des courtiers ou des comparateurs d'assurances en ligne, comme Lelynx.fr, Lesfurets.com ou Assurland.com. Ils référencent jusqu'à une soixantaine d'assureurs – hormis les principales mutuelles du marché, qui refusent de leur communiquer leurs offres – et permettent d'obtenir une dizaine de devis. Grâce à ces comparateurs, vous pouvez réaliser jusqu'à 50 % d'économies. *« En comparant les tarifs sur notre site, l'économie sur la prime atteint, en moyenne, 35 % »*, souligne Hamid Benamara. Comme les courtiers, les comparateurs ont le statut d'intermédiaires en assurance et sont inscrits sur le registre de l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (Orias ; voir le n° 1082 du *Particulier*, p. 12). Néanmoins, réclamez les conditions générales du contrat pour vérifier le détail des garanties, le devis reçu par courrier électronique n'étant pas suffisant. Si, finalement, vous ne donnez pas suite, ces devis vous serviront à mieux négocier avec votre assureur actuel.

4 JOUEZ SUR VOTRE BONUS ÉLEVÉ POUR NÉGOCIER

Réduction : jusqu'à 20 %

Chaque année, votre cotisation d'assurance est réduite ou majorée, en multipliant la prime par le coefficient de base de votre bonus (– 50 % pour les meilleurs conducteurs) ou de votre malus (majoration possible jusqu'à 350 %). Selon la Fédération française des sociétés d'assurances, 68,6 % des assurés ont un bonus de 50 %. Un tel bonus permet de faire jouer la concurrence, les assureurs rivalisant pour retenir les meilleurs conducteurs. Si vous n'avez pas été responsable d'un accident depuis 3 ans, un superbonus peut vous être attribué (voir encadré p. 83). Cet avantage peut se combiner avec les réductions consenties pour récompenser la fidélité des clients. Par exemple, Direct Assurance (Axa) accorde jusqu'à 20 % de remise dès la 5e année de contrat avec le bonus maximal. Les assurés

Résilier son contrat d'assurance auto

Conclus pour un an, les contrats d'assurance sont reconduits tacitement d'année en année. Mais le client dispose d'une faculté de résiliation annuelle, à condition d'envoyer une lettre recommandée avec avis de réception avec un préavis minimal de 2 mois. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Chatel *(n° 2005-67 du 28.1.05)*, les compagnies sont tenues de vous envoyer un avis d'échéance au moins 15 jours avant la date de début de ce préavis de 2 mois. Si vous recevez l'avis d'échéance après ce délai, vous avez 20 jours à compter de la date d'envoi de l'avis pour dénoncer le contrat. Si l'assureur ne vous envoie pas cet avis ou s'il vous informe de la reconduction de votre contrat après la date d'échéance, vous pouvez le résilier à tout moment et sans pénalité. Dès l'adoption du projet de loi Consommation – voté en première lecture au Sénat le 13 septembre –, vous pourrez résilier votre contrat d'assurance (auto, habitation ou lié à l'achat d'un appareil électroménager, d'un téléphone...) à tout moment après 1 an de souscription.

Le Particulier
14 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS - 01 55 56 71 11

NOV 13
Mensuel
OJD : 424246

Surface approx. (cm²) : 2315
N° de page : 80-85

A 10 E 5

-50% -65%

N°33

MALUS

Bonus et superbonus, mode d'emploi

Le bonus-malus entrant dans le calcul de la prime d'assurance est strictement encadré. Un nouvel assuré part d'un coefficient de réduction-majoration neutre, soit 1 (100 %). S'il n'a aucun accident, il gagne 5 % par an, jusqu'au bonus maximal de 50 %. Il faut 13 ans sans jamais être responsable d'un accident pour obtenir ce bonus maximal. Autre règle inscrite dans le code des assurances, il ne peut pas être appliqué de malus à un conducteur responsable pour la première fois d'un accident s'il a un bonus de 50 % depuis au moins 3 ans. Au-delà de ces règles, les assureurs sont libres de faire des offres commerciales plus avantageuses à leurs clients. En 2005, certains ont mis en place un superbonus, qui permet de bénéficier de plus de 50 % de réduction sur la prime de référence. Cette réduction supplémentaire évolue généralement en fonction du nombre d'années sans sinistre. Par exemple, à la GMF, le superbonus atteint 5, 10 et 15 % après respectivement 1, 4 et 7 ans de bonus à 50 % sans déclaration de sinistre responsable. La réduction sur la prime est alors de 65 %. Quant à la Maaf, elle propose, jusqu'au 31 décembre 2013, de conserver le bonus de 50 % à vie, à condition d'être titulaire du permis de conduire depuis 16 ans, sans sinistre responsable au cours des 24 derniers mois et d'avoir un bonus de 50 % depuis plus de 3 ans. Attention, contrairement au bonus légal, le superbonus ne figure pas dans le relevé d'informations officiel transmis au nouvel assureur en cas de changement. Vous ne pourrez donc pas en conserver le bénéfice.

PHOTONONSTOP

de la Maaf ayant le même profil bénéficient d'une réduction de 1 % par an (maximum de 8 %) sur leur prime. Autre avantage, chez certains assureurs, un bonus élevé permet d'en faire profiter votre enfant jeune conducteur : à Axa ou à la Matmut, vous obtiendrez 35 % de réduction sur la prime de son contrat, et jusqu'à 40 % à Allianz selon votre situation (ancienneté, nombre de contrats...).

5 BÉNÉFICIEZ DE LA RÉDUCTION POUR LES PETITS ROULEURS

Réduction : de 10 à 40 %

Si vous roulez de moins en moins, vous économiserez de 20 à 80 €/an en réduisant votre forfait kilométrique de 20 000 à 15 000 km, par exemple. La plupart des assureurs accordent une réduction si vous n'utilisez plus votre véhicule pour les trajets domicile-travail. Vous économiserez alors 5 % sur votre prime. Certains, comme la GMF, réduisent votre prime de 10 % si vous souscrivez un abonnement aux transports en commun. La Matmut offre une réduction si vous laissez votre voiture au garage entre le 1er décembre et le 1er mars. La majorité des assureurs propose une offre adaptée aux conducteurs faisant peu de kilomètres dans l'année. Mais il n'existe aucune définition du petit rouleur, et chaque assureur fixe son propre seuil : 5 000 km/an à la GMF ou Aviva (10 % de réduction), 8 000 km à la Maaf (– 10 %), 9 000 km à Allianz (jusqu'à – 25 %). Axa propose la meilleure ristourne : – 40 % pour 8 000 km. Avant de vous engager, vérifiez si les garanties de ces contrats sont bien identiques à celles des formules en kilométrage illimité. Enfin, comparez ces offres avec la formule de facturation au kilomètre, proposée par Solly Azar ou Amaguiz (filiale de Groupama). Grâce à un boîtier installé dans le véhicule, le client est facturé au barème (à Amaguiz, prime variable à partir de 0,01 €/km selon le nombre de kilomètres parcourus + de 9,90 à 14,90 € d'abonnement/mois ; kilomètres offerts au-delà de 12 000 km/an). Un système très avantageux si vous roulez peu. Par exemple, avec un



À SAVOIR

La zone de circulation

La zone de circulation du véhicule est le premier critère pour déterminer le montant de la prime. Elle compte jusqu'à hauteur de 30 % dans le prix de votre assurance. Le plus gros écart est constaté entre les grandes villes et les zones rurales (par exemple, entre Paris et la Creuse).

REPÈRES

Les garanties à surveiller dans votre contrat d'assurance auto

Aux trois formules de base des contrats d'assurance automobile (tiers, tiers élargi et tous risques), les assureurs sont libres d'ajouter les options ou les garanties de leur choix. Outre les tarifs, comparez les garanties et les franchises incluses dans les contrats des différentes compagnies. En effet, si la plupart des options proposées ne concernent que tel ou tel profil d'assurés, certaines protections, comme la garantie conducteur, doivent impérativement figurer dans le contrat.

ASSURANCE AU TIERS 250 €*

Ce qu'elle inclut : l'assurance responsabilité civile (RC), couvrant les dégâts matériels et les dommages corporels causés à des tiers (passagers, piétons ou autres véhicules) et comprenant la défense pénale de l'assuré.

Nos conseils

➔ La garantie corporelle conducteur est souvent proposée en option payante (30 €/an, en moyenne). Il faut la souscrire. Sachez que si vous détenez un contrat garantie accidents de la vie (voir p. 66) de la MMA ou de la Macif, vous êtes déjà couvert. Le niveau d'indemnisation doit être de 400 000 € au minimum.

➔ L'assurance bris de glace peut être souscrite en option (de 10 à 20 €/an).

ASSURANCE AU TIERS ÉLARGI 300 €*

Ce qu'elle inclut : l'assurance responsabilité civile, la garantie incendie, vol et bris de glace, ainsi qu'une assistance en cas de panne ou d'accident.

Nos conseils

➔ La garantie corporelle du conducteur doit être incluse.

➔ Vérifiez si le bris de glace couvre également les rétroviseurs.

➔ Le contrat d'assistance doit comprendre une garantie zéro kilomètre permettant l'intervention devant votre domicile en cas de panne.

➔ Pour moins de 50 €/an, vous pouvez souscrire l'option valeur majorée du véhicule, grâce à laquelle vous bénéficierez d'une meilleure indemnisation en cas de destruction de votre voiture.

ASSURANCE TOUS RISQUES 500 €*

Ce qu'elle inclut : l'assurance responsabilité civile, la garantie vol et tous dommages (avec garantie corporelle), jusqu'à la destruction du véhicule, ainsi que l'assistance avec prêt de véhicule.

Nos conseils

➔ La garantie vol doit prendre en compte la tentative de vol ou le vol sans effraction.

➔ L'assurance destruction du véhicule doit inclure un remboursement valeur à neuf pendant les 24 premiers mois du contrat. Pour de 30 à 50 €/an de plus, prolongez cette durée par une option de type garantie financière ou, passé 5 ans, par une option valeur majorée du véhicule, afin d'être mieux indemnisé en cas de dommages.

➔ Le remboursement en cas d'accrochage avec un tiers non identifié – par exemple, sur un parking – doit être mentionné dans la liste des dommages assurés.

➔ La garantie dépannage doit vous rembourser aux frais réels et inclure le remorquage.

* Tarif moyen



modèle de type Renault Mégane, le coût annuel s'établit, en tous risques, autour de 280 € pour 5 000 km parcourus.

6 ACCEPTEZ UNE FRANCHISE PLUS FORTE

Réduction : jusqu'à 15 %

Il existe deux autres méthodes pour faire baisser votre prime, mais au prix du sacrifice des garanties. Commencez par étudier le niveau de votre franchise. En général, les mutuelles et les assureurs traditionnels associent des primes élevées à une franchise limitée. C'est l'inverse sur internet : pour attirer la clientèle, les courtiers affichent des niveaux de prime faibles, mais des franchises élevées (de 400 à 500 €, en moyenne). Aujourd'hui, la plupart des assureurs acceptent de négocier le montant de la prime, en contrepartie d'une hausse de la franchise. Vous pouvez ainsi obtenir une remise de 10 à 15 % sur votre prime en acceptant une hausse de franchise de 50 %, soit une économie annuelle d'au minimum une cinquantaine d'euros. Toutefois, veillez à ce que votre franchise ne dépasse pas de 500 à 600 € ; sinon, vous risqueriez de perdre le bénéfice de la ristourne dès votre premier accrochage. D'autant que certains assureurs n'hésitent pas à doubler, voire à tripler, la franchise pour proposer des primes attrayantes.

7 BASCULEZ VERS UNE ASSURANCE AU TIERS

Réduction : jusqu'à 50 %

Un véhicule perd rapidement de sa valeur. En moyenne, la décote atteint près de 60 % après 5 ans et 80 % après 8 ans. Or, même avec une assurance tous risques, votre voiture n'est pas remboursée à sa valeur d'achat en cas de vol ou d'accident. Au mieux, la valeur à neuf du véhicule est assurée durant 6 à 24 mois. Après quoi, à moins de souscrire une option – jusqu'aux 5 ans du véhicule à Axa ou Amaguiz (Groupama), par exemple –, votre voiture n'est plus assurée qu'à la valeur « à dire d'expert » (voir lexique p. 81). Si les dégâts sont importants, vous serez alors remboursé sur la base de la valeur d'occasion. Certains assureurs ajoutent une surprime à la valeur d'expert. Ainsi, l'option Atout'age d'Axa (35 €/an en tous risques) permet de bénéficier d'une meilleure indemnisation (jusqu'à 1 000 € de plus que la valeur à dire d'expert) sur les véhicules de plus de 8 ans. Malgré la décote du véhicule et la perte de la garantie valeur à neuf, vous continuez à payer le plein tarif sur votre assurance tous risques pendant toute la durée du contrat. Seuls quelques assureurs, comme la Matmut, proposent une réduction tarifaire dans le temps (5 % sur la prime pour les véhicules de plus de 5 ans). Aussi, dès les 5 ans du véhicule, il faut envisager de revoir les garanties à la baisse. Passer d'une formule tous risques au tiers élargi est souvent la bonne solution. Vous serez toujours couvert contre l'incendie, le vol et le bris de glace, et vous économiserez, en moyenne, 25 % sur votre prime.

Après 8 ans, en passant du tiers élargi au tiers, vous gagnerez encore de 20 à 30 % sur votre prime. Au final, en 10 ans, vous aurez économisé de 600 à 700 € sur la base d'une prime annuelle classique de 400 €. Avant de baisser votre niveau de protection, vous devez avoir remboursé l'éventuel crédit associé au véhicule, afin de limiter le risque financier. Si vous passez au tiers, souscrivez l'option garantie corporelle du conducteur pour vous protéger (voir p. 84), les formules au tiers n'indemnisant généralement que les dégâts causés aux autres personnes ou véhicules. Enfin, sachez que la décote d'un véhicule varie fortement selon la marque et le modèle : celle d'une Audi ou d'une Volkswagen est moindre que celle d'une Renault ou d'une Peugeot. Si la cote de votre voiture reste élevée sur le marché de l'occasion, il est préférable de conserver une couverture tous risques pendant un ou 2 ans de plus.

Vérifiez régulièrement si votre contrat auto correspond toujours à vos besoins

CHIFFRES CLÉS

68,6 %
d'assurés auto bénéficient du bonus maximal de 50% (source : FFSA-Gema).

5 ans
C'est la fréquence moyenne à laquelle les assurés subissent un sinistre automobile (source : FFSA).

Ce qu'il faut retenir

→ **Les assureurs en ligne proposent des tarifs très attrayants**, les courtiers et les comparateurs vous permettent de comparer plusieurs devis.

→ **Si votre véhicule a plus de 5 ans**, il peut être intéressant de réduire votre niveau de garanties et de convertir votre contrat tous risques en formule au tiers.

→ **Accepter une franchise élevée**, en veillant à ce qu'elle n'excède pas 500 ou 600 €, permet de réduire le montant de la prime d'assurance.